



OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

ACTIVITE KAYAK/CANOES SUR L'ARGENS 2024 / 2025

MANIFESTATION D'INTERET

(Avant le vendredi 15.03.2024 à 12 heures)

A remettre dans une enveloppe cachetée mentionnant « NE PAS OUVRIR – Manifestation d'Intérêt – Activités Kayak / Canoës sur l'Argens 2024 / 2025 »

Par courrier : Commune de Roquebrune-sur-Argens – Service Domaine Public – Rue Grande André Cabasse 83520 Roquebrune-sur-Argens ou en mains propres : Mairie annexe des Issambres – Place San Peïre – Service Domaine Public 83380 Les Issambres

Renseignements : 04.94.19.59.21 ou par mail : mdiaz@mairie-roquebrune-argens.fr et/ou kranavo@mairie-roquebrune-argens.fr

1. OBJET

Mise à disposition d'un espace de domaine public situé Chemin du Lac (entrée du Village Millénaire) en bordure du Fleuve de l'Argens dédié à la location de kayaks et Canoës pour une durée courant à la date de notification de la convention jusqu'au 30 septembre 2025.

2024 - Exploitation autorisée à la date de notification de la convention jusqu'au 30 septembre 2024

2025 - Exploitation autorisée du 1^{er} avril au 30 septembre pour l'année 2025

2. LOCALISATION



3. DESCRIPTIF DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Mise à disposition d'un espace de domaine public d'une superficie de 500 m² environ (parcelle AS 840) situé en contrebas du pont de l'Argens en entrée de Village (RD7) pour une activité de location de Kayaks et Canoés pour la navigation sur le fleuve Argens.

2024 - Exploitation autorisée à la date de notification de la convention jusqu'au 30 septembre 2024

2025 - Exploitation autorisée du 1^{er} avril au 30 septembre pour l'année 2025

L'attention de l'occupant est attirée sur le fait que l'espace mis à disposition est susceptible d'être fortement inondé, A ce titre, il est classé en zone rouge P.P.R.I. (cf annexe). Dans ces conditions, la Commune décline toute responsabilité en cas de perte de matériels par l'occupant sur l'espace mis à disposition. L'occupant devra faire son affaire personnelle du classement de l'espace en zone rouge sans aucun recours contre la Commune.

Redevance annuelle fixe de 7 500 euros

Redevance annuelle variable : ... % du chiffre d'affaires (à compléter par le candidat, la valeur ne peut être nulle)

4. PIECES A JOINDRE AU PRESENT FORMULAIRE (la Municipalité se réserve le droit de ne pas instruire un dossier incomplet)

- courrier de manifestation d'intérêt
- copie de la carte d'identité du demandeur ;
- extrait KBIS du registre du commerce ou un extrait d'immatriculation au répertoire des métiers en cours de validité ;
- note de présentation du projet décrivant notamment les mesures d'évacuation d'urgence du site (durée d'évacuation, personnel, lieux d'évacuation...);
- attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant les activités en cours de validité.

5. CRITERES DE SELECTION

2 critères de sélection seront appliqués pour départager les offres :

* Montant de Redevance variable – 40 %

* Qualité des prestations proposées – 60 %

6. ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné(e), certifie exacts les renseignements contenus dans cette manifestation d'intérêt et m'engage à respecter les prescriptions décrites ci-dessus.

A _____, le _____

Signature du demandeur